

EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'307'000 pour financer la mise en œuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud)

et

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan : "Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ?" (14_INT_253)

Abréviations

AACR2	Angloamerican cataloguing rule, norme de catalogage
ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur français
ACV	Administration cantonale vaudoise
AVL	Archives de la ville de Lausanne
BCUL	Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne
BNF	Bibliothèque nationale française
BNS	Bibliothèque nationale suisse
BREV	Bibliothèques vaudoises membres de RERO
CIO	Comité international olympique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
Cloud	Ensemble de processus qui consiste à utiliser la puissance de calcul et/ou de stockage de serveurs informatiques distants à travers un réseau
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
F.E. FLEURET	Fondation Edouard Fleuret
FRBR	Functional Requirements for Bibliographic Records, modèle conceptuel pour les données bibliographiques
HETSR	Haute école de théâtre de Suisse romande
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IDS	Informationsverbund Deutschschweiz, réseau de plus de 350 bibliothèques, réparties principalement en Suisse alémanique
Métadonnées	Donnée servant à définir ou à décrire une autre donnée. Un exemple type de métadonnées serait les coordonnées GPS ou les conditions atmosphériques du lieu où une photo (la donnée) a été prise. Les métadonnées sont à la base des techniques du Web sémantique. Les notices bibliographiques décrivant les livres sont des métadonnées principalement utilisées en bibliothéconomie.
RDA	Resource Description and Access, norme de catalogage
RDF	Resource Description Framework, modèle formalisé de description des ressources Web et base du Web sémantique
RenouVaud	Programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse romande
SI	Système d'information
SERAC	Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud
SIGB	Système intégré de gestion de bibliothèque
SUDOC	Catalogue collectif des quelque 3000 bibliothèques publiques ou privées de l'enseignement supérieur français
TC	Tribunal cantonal
UNIL	Université de Lausanne
Virtua	SIGB actuellement en vigueur dans le réseau RERO
Web sémantique	Mouvement collaboratif mené par le World Wide Web Consortium (W3C) qui favorise des méthodes communes pour échanger des données. Le Web sémantique vise à aider l'émergence de nouvelles connaissances en s'appuyant sur les connaissances déjà présentes sur Internet. Pour y parvenir, le Web sémantique met en œuvre le Web des données qui consiste à lier et structurer l'information sur Internet pour accéder simplement à la connaissance qu'elle contient déjà [Wikipédia, 8.4.2015]

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Résumé

Depuis 1985, le canton de Vaud fait partie du Réseau des bibliothèques de Suisse romande (RERO). Ce réseau de bibliothèques et son catalogue commun ont fonctionné à la satisfaction de tous durant de nombreuses années. Cependant, depuis quelques années, les modalités de gouvernance du réseau n'offrent plus les conditions cadres propices à assurer un développement harmonieux du réseau, prétéritant à terme la capacité des bibliothèques à répondre au mieux aux besoins de leurs usagers. En conséquence, l'annonce de la dénonciation de la convention a été faite en date du 10 mars 2014 avec effet à fin 2016 à l'autorité de tutelle de RERO (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)), par Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Afin d'assurer la continuité du service délivré aux usagers des bibliothèques, le DFJC a confié à la

Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) Lausanne le mandat de mise en œuvre d'un réseau vaudois des bibliothèques et la mise en place d'un système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) autonome à l'aide d'un produit logiciel de dernière génération.

Le présent EMPD expose les modalités et les coûts de la démarche. À terme, l'opération est neutre, les coûts du réseau vaudois sont compensés par la suppression des contributions financières vaudoises actuelles à RERO. Un crédit d'investissement est toutefois nécessaire pour la période de mise en place du réseau et pour la mise en œuvre du logiciel de gestion des bibliothèques.

1.2 But du document

Le document présente le programme "RenouVaud" de mise en œuvre d'un réseau vaudois de bibliothèques par la BCU Lausanne. Il en explique l'origine, en détaille la démarche, en chiffre la demande d'investissement ainsi que les conséquences sur le budget de fonctionnement à terme.

1.3 Cadre légal

La mission de la BCU a d'abord été fixée à l'article 15 de la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles (LAC), en vigueur jusqu'au 30 avril 2015. Cette mission consiste à mettre à disposition de différents publics (la population en général, les milieux académiques, etc.) différents types de publications (ouvrages généraux ou nécessaires à l'étude des disciplines enseignées à l'Université, manuscrits, lettres, mémoires et autres supports d'information, tels que disques, bandes magnétiques, films, microfilms, présentant un intérêt littéraire, historique, culturel ou scientifique, etc.).

Le nouveau dispositif légal régissant les activités de la BCU – à savoir la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), accompagné du règlement du 1^{er} avril 2015 de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (RBCU), tous deux entrés en vigueur le 1^{er} mai 2015 – a reconduit les missions de la BCU Lausanne (cf. articles 30 et 32 LPMI et 1 à 3 RBCU). Ces nouvelles dispositions précisent notamment que la BCU doit constituer "*un pôle d'excellence en bibliothéconomie actif sur les plans cantonal, national et international*" (cf. article 32, alinéa 5 LPMI), ainsi que son rôle de coordination du réseau vaudois des bibliothèques (cf. article 2 RBCU).

1.4 Rappel de la situation initiale

RERO, acronyme de REseau ROmand, a vu le jour en 1985 par la signature d'une première convention, suite à une initiative des universités de Lausanne et Genève en 1981. Depuis, le canton de Vaud est partie prenante de la "Convention relative à la gestion et à l'administration du réseau des bibliothèques de suisse occidentale". Cette convention a été adoptée par la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) le 25 novembre 1999 à Neuchâtel et complétée par les avenants du 9 novembre 2000 (HES-SO), du 17 mars 2003 (Département de l'Éducation de la République et canton du Jura) et du 22 mai 2003 (Personnel du réseau). Au 1^{er} janvier 2009, la haute surveillance de la CUSO est passée aux mains de la CIIP.

Le siège de RERO est situé à Martigny. Les bibliothèques de tout type, par exemple les bibliothèques universitaires, les bibliothèques communales, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques muséales, etc. peuvent y adhérer par l'intermédiaire d'un coordinateur cantonal. La BCU Lausanne assure cette coordination au sein de RERO pour le canton de Vaud.

Actuellement et jusqu'au 31 décembre 2016, tous les cantons romands sont représentés : Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. D'autres bibliothèques dépendant de la Confédération sont également membres du réseau par l'intermédiaire d'un site "Confédération".

Le réseau vaudois est le plus grand réseau au sein de RERO. Il se compose actuellement :

- des 5 sites de la BCU Lausanne ;

- de bibliothèques de médecine et de biologie ;
- de bibliothèques juridiques ;
- des bibliothèques de la HES-SO ;
- des bibliothèques scolaires de la DGEO ;
- de bibliothèques de la DGEP ;
- de bibliothèques des musées cantonaux ;
- de bibliothèques et d'archives municipales ;
- de bibliothèques d'organisations internationales telles que le CIO.

Quelque 400 professionnels vaudois travaillent quotidiennement sur le SIGB Virtua de RERO. Le catalogue vaudois contient quelque 2'700'000 notices bibliographiques et les bibliothèques du réseau vaudois effectuent 850'000 prêts par année pour 50'000 utilisateurs. À noter que si le public potentiel correspond à la population du canton de Vaud, une estimation réaliste du nombre d'utilisateurs réguliers fondée sur les classes d'âge en formation correspond à un intervalle de 200'000 à 300'000 personnes.

La contribution financière du canton de Vaud à RERO est calculée selon une clé de répartition des coûts établie par le Conseil stratégique de RERO. Cette cotisation est constituée d'une contribution cantonale (selon le nombre d'habitants et le nombre d'étudiants) et d'une contribution payée par chaque bibliothèque vaudoise membre du réseau (selon divers critères : volume des acquisitions, nombre de login professionnel, nombres de requêtes, etc.). La cotisation vaudoise annuelle est ainsi proportionnelle à la taille de son réseau et à l'intensité de son utilisation. Pour l'année 2015, elle se monte à CHF 1'184'000 (chiffre arrondi).

Contributions RERO		CHF
Contribution cantonale		664'690
Bibliothèques	VD DGEO	40'663
	VD DGEP	2'477
	VD DGES	455'514
	VD AVL	1'059
	VD CIO	7'943
	VD F.E.FLEURET	3'044
	VD HETSR	673
	VD IDHEAP	3'516
	VD TC	4'340
	Total	519'229
Contribution totale Vaud		1'183'919

Figure 1 – Contribution du canton de Vaud à RERO en 2015

Depuis 2010, la contribution vaudoise a augmenté de près de 18% (contribution 2010 : CHF 1'004'775). En tenant compte de l'augmentation croissante du nombre de bibliothèques intégrées dans le réseau vaudois, notamment avec l'intégration des bibliothèques scolaires et des bibliothèques des musées actuellement en cours, la contribution vaudoise continuera d'augmenter dans les prochaines années. Une augmentation annuelle de l'ordre de 3% de la contribution est attendue.

1.5 Conséquences de l'évolution technologique

La création de RERO il y a trente ans reposait sur la volonté politique commune des partenaires de gérer l'informatisation des bibliothèques et de mettre en place les environnements propices au développement de leur politique documentaire. En 1985, RERO représentait une plus-value d'envergure pour les cantons participants car il permettait entre autre aux bibliothèques :

- de travailler en réseau avant l'avènement du Web ;
- de partager les efforts de catalogage des collections imprimées (et ce notamment sur la base du million d'ouvrages catalogués par la BCU Lausanne à l'occasion de l'ouverture de l'Unithèque en 1983) ;
- de mieux rentabiliser les acquisitions en rendant visible les collections imprimées déjà présentes dans les autres bibliothèques.

Deux évolutions ont contribué à amoindrir cette plus-value durant les deux dernières décennies : l'avènement du World Wide Web dès 1995 d'une part, et d'autre part l'arrivée en masse des ressources natives numériques (articles et livres produits en format numérique).

L'avènement du Web dès 1995 a mis à disposition non seulement des bibliothèques, mais aussi de leurs utilisateurs, de puissants moteurs de recherche d'information permettant d'effectuer des recherches dans un périmètre bien plus large (le "Cloud") que celui du catalogue d'un réseau de bibliothèques régional. Si durant quelques années, les documents eux-mêmes sont restés imprimés et leur accès confiné aux murs des bibliothèques, dès 1999 les grandes bibliothèques universitaires suisses ont commencé à acquérir pour leurs publics cibles des accès à des ressources numériques disponibles en ligne. La conjugaison de ces deux évolutions a contribué à modifier en profondeur d'une part les besoins et les usages des utilisateurs des bibliothèques scientifiques, et d'autre part les processus de travail et les services mis à disposition par ces bibliothèques. Ainsi, la BCU Lausanne enregistrait en 2013 quelque 580'000 prêts d'imprimés pour plus de 25 millions d'accès aux ressources électroniques.

Ces évolutions ont engendré, au cours des dix dernières années, des difficultés récurrentes au niveau de la gouvernance RERO. Dans l'attente d'une solution acceptable pour tous les cantons partenaires, une gouvernance intérimaire se prolonge depuis 8 ans. Les divergences entre les priorités des grands sites universitaires et des sites plus axés sur la bibliothéconomie traditionnelle ont régulièrement mené à la remise en cause des budgets, ainsi qu'au blocage systématique des nouveaux projets. Ces blocages ont quant à eux conduit à l'obsolescence du système Virtua mis à disposition par RERO, toujours axé à l'heure actuelle sur le seul catalogage des imprimés. Le site vaudois, qui compte parmi ses membres des bibliothèques spécialisées telles que celle du CHUV (dont la collection tend vers le 100 % électronique), s'est ainsi vu privé de la possibilité de mener des projets d'innovation d'envergure durant la dernière décennie et a été contraint de développer temporairement plusieurs systèmes d'informations sur des bases de données spécifiques (notamment pour répondre aux demandes de l'UNIL).

De plus, afin d'informatiser et de professionnaliser la gestion de l'ensemble de ses bibliothèques, d'optimiser la visibilité de toutes les collections disponibles sur son territoire et d'assurer un accès à la connaissance pour les publics de tous les âges ("life long learning"), le canton de Vaud s'est engagé dans un effort conséquent d'intégration des bibliothèques scolaires et publiques dans le réseau vaudois dès 2010.

D'autres sites cantonaux RERO ont privilégié des orientations différentes. Ces évolutions antinomiques ont créé une conjoncture dans laquelle il est devenu difficile, voire impossible, de trouver un consensus entre partenaires ayant aujourd'hui des moyens financiers, des priorités et des objectifs divergents. C'est pourquoi, en fin de compte, le DFJC a dénoncé le 10 mars 2014 la

convention RERO pour la fin 2016. Cette décision implique une sortie de RERO pour l'ensemble des bibliothèques du réseau vaudois à cette date.

1.6 Objectifs, périmètre du programme "RenouVaud"

1.6.1 Objectifs du programme

Afin de répondre au mandat confié par le DFJC, la BCU Lausanne a lancé le programme "RenouVaud", qui doit permettre la reprise de la gestion du réseau vaudois des bibliothèques par la BCU Lausanne, tant au niveau de la mise à disposition d'un SIGB gérant les ressources imprimées et électroniques, qu'au niveau de la gouvernance du réseau, de la coordination des diverses activités bibliothéconomiques mutualisées au sein du réseau vaudois et de la coopération avec les autres réseaux bibliographiques suisses et étrangers afin de faciliter l'échange des données à un niveau bien plus large que RERO.

L'analyse préalable et les travaux d'initiation du programme RenouVaud ont débuté au second semestre 2014, essentiellement avec les ressources internes de la BCU Lausanne, auxquelles a été ajoutée une ressource externe mandatée pour encadrer l'équipe de projet de la BCU Lausanne et pour rédiger la partie technique de l'appel d'offres. Cette ressource externe a été financée à hauteur de CHF 108'378 sur le budget structurel 2014 du SERAC. L'appel d'offres a été publié par le DFJC le 25 novembre 2014.

L'alternative consistant à réaliser à l'interne le développement d'un nouveau SIGB pour un réseau hétérogène de bibliothèques, comportant notamment une bibliothèque de recherche et d'enseignement universitaire, a été écartée au profit de l'acquisition du logiciel de l'un des leaders du marché. En effet, l'analyse préalable a démontré que la qualité des outils de dernière génération est liée de manière significative à la taille des réservoirs de données qui sont acquis avec l'outil lui-même.

Le programme se compose de 3 projets menés en parallèle :

1. un **projet d'organisation** permettant de constituer le nouveau réseau vaudois de bibliothèques ainsi que de formaliser sa gouvernance : définir la structure de la centrale du réseau vaudois de bibliothèques, ses responsabilités et son business-plan, établir le cadre contractuel déterminant les relations entre la BCU Lausanne, les membres du réseau et ses partenaires (RERO, BNS, BNF, etc.), créer les conditions-cadres pour assurer une collaboration active entre bibliothèques du réseau vaudois et, dans la mesure du possible, avec d'autres réseaux de bibliothèques (IDS, SUDOC, etc.) ;
2. un **projet technique** (informatique) comprenant l'acquisition d'un nouveau SIGB, la migration des données issues du SIGB actuel de RERO et des autres systèmes d'information actuellement utilisés, ainsi que son déploiement dans le Cloud. Le nouveau SIGB permet de gérer les ressources des bibliothèques du réseau vaudois, l'acquisition des ouvrages, le prêt, ainsi que l'accès aux contenus imprimés, multimédia et électroniques, dès le 1er janvier 2017. Ce projet implique l'établissement d'un cahier des charges métier détaillé, la sélection du SIGB par le biais d'une procédure d'appel d'offres public, le paramétrage et l'implémentation de la solution livrée par le fournisseur pour chaque bibliothèque du réseau vaudois ;
3. un **projet bibliothéconomique** permettant de formaliser les normes et standards appliqués au sein du réseau vaudois, de mettre en œuvre les mécanismes de formation et de contrôle qualité du travail effectué par les bibliothécaires afin d'assurer aux utilisateurs des bibliothèques vaudoises un accès facilité à toutes les ressources imprimées, multimédias et numériques présentes dans les bibliothèques du réseau. Le projet bibliothéconomique, s'appuyant sur les possibilités du nouveau SIGB, définit les normes catalographiques pour le réseau, en tenant compte de l'évolution de celles-ci au niveau mondial et plus particulièrement des

développements récents en France et en Allemagne. Il analyse également les perspectives d'enrichissement des métadonnées pour offrir des services innovants aux usagers et accompagner la convergence entre données bibliographiques et web sémantique sur la base du modèle fonctionnel FRBR et le standard RDF.

1.7 Calendrier

La mise en œuvre des projets d'organisation, technique et bibliothéconomique est planifiée comme suit :

1. **Appel d'offres public** permettant de déterminer le choix du fournisseur.
2. **Lot 1** : constitution du futur réseau des bibliothèques vaudoises et mise à disposition des fonctionnalités et des services aux utilisateurs du SIGB.
3. **Lot 2** : accès aux fonctionnalités complémentaires du SIGB et période d'intégration de nouvelles bibliothèques au sein du réseau vaudois.

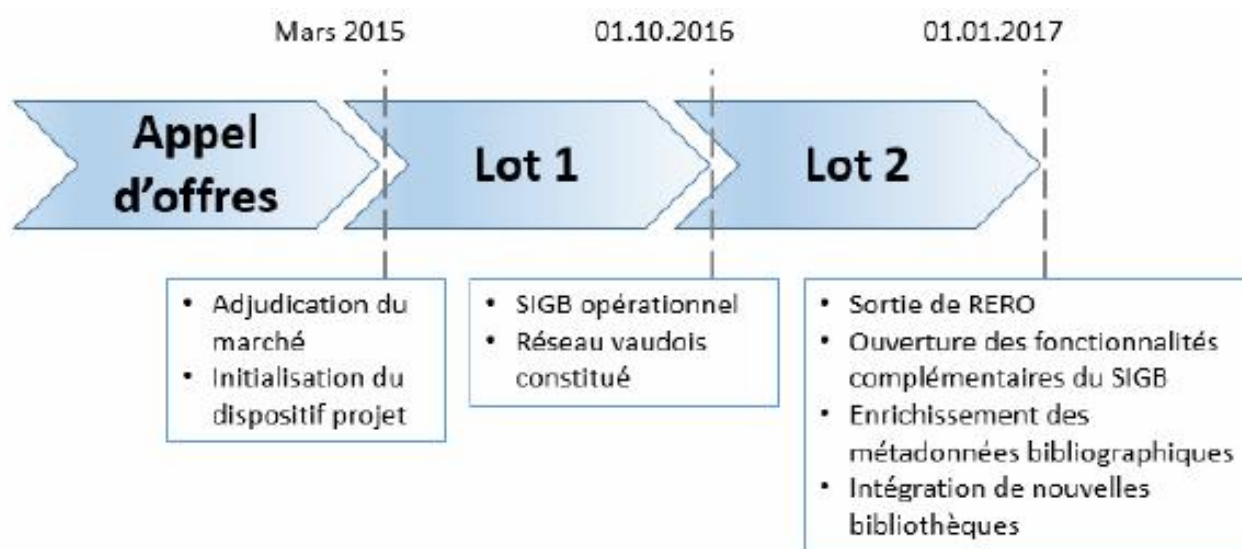


Figure 2 - Calendrier de réalisation

Pour chaque étape, un cadrage métier est réalisé afin de préciser et confirmer le besoin métier, préalablement à la mise en œuvre technique des décisions prises sur les fonctionnalités et sur la gouvernance du réseau.

1.7.1 Travaux réalisés au 1er trimestre 2015 : solution retenue

Le 1er trimestre 2015 a été consacré aux activités de réception et d'évaluation des offres pour le nouveau SIGB. Durant cette période, l'effort a été simultanément porté sur l'initialisation du dispositif des projets d'organisation, technique et bibliothéconomique. Un comité de pilotage réunissant des spécialistes de la BCU Lausanne, des bibliothèques médicales, juridiques, municipales, des HES et des archives a été mis en place.

Afin d'assurer le début de l'exploitation au 1er janvier 2017, la priorité est donnée à la mise en place du SIGB et à son paramétrage, à la migration des données et à la formation des utilisateurs professionnels du SIGB. Seules les nouvelles fonctionnalités proposées en standard dans le futur SIGB ainsi que celles représentant une plus-value substantielle pour les usagers sont retenues.

L'appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un nouveau SIGB a été publié par le DFJC le 25 novembre 2014. Le chapitre 1.7.4 décrit le processus d'adjudication et la structure de son financement, intégrant l'acquisition et l'intégration du logiciel (composante investissement) et la maintenance (composante fonctionnement).

1.7.2 Travaux prévus d'ici à décembre 2016

Lot 1 : l'échéance de sortie de RERO impose une reprise de l'ensemble des fonctionnalités de l'actuel SIGB Virtua des bibliothèques vaudoises par le nouveau SIGB au 31 décembre 2016. Les projets d'organisation, technique et bibliothéconomique sont menés conjointement afin de disposer au plus tard à fin septembre 2016 de toutes les fonctionnalités indispensables au fonctionnement des bibliothèques, soit : la gestion des prêts, la gestion des usagers (lecteurs), la gestion des acquisitions, du catalogage, des droits et des accès des professionnels selon leur profil. À cette même échéance, le futur réseau vaudois sera constitué et sa gouvernance établie. Ce déploiement permet d'envisager une mise à disposition anticipée des fonctionnalités de base notamment à des fins de test et de formation.

Lot 2 : cette étape est consacrée à la finalisation des opérations de test des fonctionnalités de base, ainsi qu'à l'identification et à la mise à disposition des fonctionnalités du SIGB non indispensables au démarrage, mais qui présentent une plus-value avérée au fonctionnement du futur réseau vaudois. Le projet bibliothéconomique s'attache notamment à développer les conditions d'un enrichissement des métadonnées bibliographiques permettant de développer des prestations de service nouvelles ou qualitativement améliorées aux usagers. La mise en œuvre totale ou partielle du FRBR est analysée pour les différents types de bibliothèques du réseau vaudois.

1.7.3 1ère année d'exploitation et travaux prévus dès 2017

L'année 2017 est la première année d'exploitation du SIGB. Le financement est pris en charge par le budget de fonctionnement. L'année 2017 est consacrée aux réglages fins et à la stabilisation du paramétrage du système ainsi qu'à la conduite du changement due à l'affiliation des bibliothèques à un nouveau réseau et à l'introduction d'un nouveau SIGB.

La centrale du réseau exploite dès 2017 les services développés à l'aide du nouveau SIGB, en particulier l'intégration de gros réservoirs de données localisés dans le Cloud, permettant ainsi aux usagers un meilleur accès à l'information.

L'expansion constante du réseau vaudois (notamment par l'intégration régulière de nouvelles bibliothèques comme les bibliothèques scolaires ou les bibliothèques de musées) génère une charge de travail d'accompagnement et de formation. En effet, l'augmentation du nombre d'utilisateurs implique des forces pour le support et l'assistance aux bibliothèques, le temps consacré à ces tâches étant proportionnel au nombre de bibliothèques présentes dans le réseau. De plus, le catalogue des services proposés aux bibliothèques membres s'enrichira régulièrement en fonction des développements informatiques.

1.8 Coûts de la solution

1.8.1 Initialisation du projet

La décision du DFJC du 10 mars 2014 de sortir de RERO avec effet à fin 2016 a nécessité un démarrage immédiat des démarches d'analyse et d'organisation du projet. Ainsi, le budget de fonctionnement 2015 du SERAC a intégré un financement spécifique de CHF 900'000 permettant d'entreprendre les travaux décrits au chapitre 1.7.1 du présent document.

Cette dotation consiste en 2 ETP provisoires (CHF 240'000), des ressources auxiliaires (CHF 200'000) et des ressources de fonctionnement de CHF 460'000 (Mandat : CHF 320'000, Logiciel : CHF 115'000, Divers fonctionnement : CHF 25'000). Sur ce budget ont été engagés :

1. Des **mandats externes** pour CHF 140'000 concernant la conduite du projet et la gestion de la qualité. Il s'agit des travaux suivants :
 - planification du projet et conception de la gouvernance du projet afin d'atteindre le résultat dans les conditions cadres définies en termes de délais et de coûts ;

- gestion des risques, maîtrise des problèmes, mesures correctrices ;
 - conduite de la gestion de l'assurance qualité (concepts, méthodes).
2. Des **ressources auxiliaires** pour CHF 20'000 chargés de préparer les activités qui seront menées conjointement avec le fournisseur (identification des données de migration, recensement des processus reconduits dans le futur SIGB). Les profils de poste sont :
- **auxiliaire d'analyste développeur** pour les travaux préparatoires relatifs à la migration des données, la planification des tests et l'analyse des développements d'interfaces potentiels ;
 - **auxiliaire de bibliothécaire gestionnaire d'application** pour les travaux préparatoires sur les nouveaux standards de métadonnées et sur les règles de catalogage du futur réseau.

Ces montants sont répertoriés à la figure 3 ci-dessous.

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement, la charge financière d'initialisation du projet fera l'objet d'un décompte arrêté à l'entrée en vigueur du crédit d'investissement. Ce montant, estimé à CHF 160'000, sera extourné sur le crédit d'investissement. La dotation initiale prévue au budget de fonctionnement 2015 ne sera ainsi pas consommée.

1.8.2 Coûts d'investissement

Pour estimer les coûts d'investissement de ce programme, la complexité de chaque activité permettant de réaliser les projets a été évaluée sur la base de la connaissance des problématiques métier. Cette charge a ensuite été répartie sur les différents acteurs du dispositif prévu pour chaque étape. L'évaluation des coûts d'investissement a ensuite été établie en définissant les besoins complémentaires aux ressources propres de la BCU Lausanne, tant en terme de ressources internes qu'en terme de ressources externes.

Cette évaluation a ensuite été complétée avec les coûts d'acquisition du SIGB et les prestations liées à sa mise en œuvre transmis par le fournisseur. Ces coûts comprennent les licences d'acquisition du logiciel, le coût d'hébergement de l'infrastructure et le coût des services fournis par le prestataire pour la mise en œuvre du projet technique.

Investissements	Renforts Métier		Logiciels et applications	Biens et services	Total
	Externes	Internes			
1.01.2015 - 30.06.2015 : Itinialisation					
Mandats externes	140'000				140'000
Engagements auxiliaires		20'000			20'000
<i>sous-total Fonctionnement 2015</i>	<i>140'000</i>	<i>20'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>160'000</i>
1.07.2015 - 31.12.2015					0
Prestations informatiques			201'000		201'000
Prestation de services				37'500	37'500
Mise en œuvre du système		190'000			190'000
Pilotage et Qualité	160'000				160'000
Manuscrits: numérisation	70'000				70'000
Organisation du réseau		50'000			50'000
Projet bibliothéconomique		40'000			40'000
Formation et gestion du changement		40'000			40'000
<i>sous-total Investissement 2015</i>	<i>230'000</i>	<i>320'000</i>	<i>201'000</i>	<i>37'500</i>	<i>788'500</i>
Total 2015 (6 CDD - 6 mois)	370'000	340'000	201'000	37'500	948'500
1.01.2016 - 31.12.2016					
Prestations informatiques			201'000		201'000
Prestation de services				37'500	37'500
Mise en œuvre du système		300'000			300'000
Pilotage et Qualité	260'000				260'000
Migration des données	70'000				70'000
Organisation du réseau		180'000			180'000
Projet bibliothéconomique		130'000			130'000
Formation et gestion du changement		180'000			180'000
Total 2016 (7 CDD 12 mois)	330'000	790'000	201'000	37'500	1'358'500
Totaux	700'000	1'130'000	402'000	75'000	2'307'000

Figure 3 - Tableau des coûts d'investissement

Les coûts mentionnés dans la colonne **Renforts métier** correspondent aux coûts de ressources externes et internes qui participeront aux projets et qui auront pour responsabilité la gestion de la qualité et des risques, la conduite des projets, l'élaboration des règles de catalogage, les spécifications détaillées, les tests de la solution livrée, l'accompagnement des bibliothécaires (conduite du changement et formation).

Les ressources *externes* pour un montant de CHF 700'000 sont décrites au chapitre 1.8.1 (conduite du projet et gestion qualité).

Les ressources *internes* pour un montant de CHF 1'130'000 correspondent à 7 ETP engagés sous contrat de durée déterminée (CDD) jusqu'au terme du projet : 6 ETP dès 2015 et 1 ETP complémentaire en 2016. Les profils nécessaires sont décrits ci-après et sont regroupés selon le projet d'organisation, le projet technique et le projet bibliothéconomique décrits au chapitre 1.6.1. Le mode de conduite du projet est présenté au chapitre 2.

Projet d'organisation :

- **1 ETP : bibliothécaire documentaliste scientifique en CDD sur 18 mois** : formulation des

exigences en terme de gouvernance, établissement des documents d'organisation de la coordination du réseau, accompagnement de la mise en place de la nouvelle gouvernance pour la gestion du futur réseau vaudois, gestion des accès au SIGB, inventaire et vérification ponctuelle des accès, mise à jour des documents relatifs aux accès.

Projet technique :

- **1 ETP** : conversion de l'auxiliaire d'**analyste développeur en CDD sur 18 mois** (phase d'initialisation) : développement, suivi et validation avec le fournisseur des outils nécessaires à la préparation de la migration des données vers le nouveau SIGB, tests et vérification de la qualité des données, réflexion relative au développement des futures interfaces entre le SIGB et d'autres applications (notamment SAP), suivi des aspects techniques liés au fonctionnement du réseau vaudois et au développement des nouveaux services aux usagers.
- **1 ETP : bibliothécaire gestionnaire d'application en CDD sur 18 mois** : accompagnement de la sémantisation des métadonnées en vue de leur réutilisation par les partenaires du réseau vaudois dans des applications tierces (importante plus-value du projet), implémentation d'interfaces et d'outils de recherche documentaire exploitant les métadonnées produites ou acquises par les services de la BCU Lausanne.

Projet bibliothéconomique :

- **1 ETP** : conversion de l'auxiliaire de **bibliothécaire gestionnaire d'application en CDD sur 18 mois** (phase d'initialisation) : analyse des nouveaux standards de métadonnées et des plus-values attendues, formulation des standards et règles du module de catalogage du futur réseau, documentation et diffusion de l'information aux partenaires du réseau, rôle de garant de la cohérence et de la qualité du catalogage vaudois, soutien aux bibliothécaires sur le paramétrage du module du prêt et analyse des demandes d'évolution.
- **1 ETP : bibliothécaire gestionnaire d'application en CDD sur 18 mois** : intégration dans le nouveau SIGB des métadonnées contenues actuellement dans de nombreuses bases de données (FileMaker, Access, etc.) hors périmètre de l'actuel SIGB Virtua afin de permettre la centralisation de l'intégralité des ressources (dont les ressources numériques).
- **1 ETP : bibliothécaire gestionnaire d'application en CDD sur 18 mois** : création des modules de formation des bibliothécaires du réseau vaudois (près de 400 personnes), conception des manuels, dispense des formations, gestion des plannings et organisation des cours.
- **Dès 2016: 1 ETP : bibliothécaire gestionnaire d'application en CDD sur 12 mois** : dispense des formations aux bibliothécaires du réseau vaudois, développement des fonctionnalités de "crowdsourcing", permettant à l'ensemble de la population vaudoise d'interagir avec le nouvel outil (identification, commentaires, participation à des études scientifiques).

Les coûts figurant dans la colonne **Logiciels et applications**, pour un total brut de CHF 402'000, correspondent aux coûts d'achat de prestations extérieures pour assurer les activités d'analyse métier, d'architecture fonctionnelle et technique, de tests et de livraison de la solution.

Les coûts figurant dans la colonne **Autres biens et services**, pour un total brut de CHF 75'000, correspondent aux coûts d'achat de prestations extérieures pour assurer tout ou partie des activités d'accompagnement requises par le projet technique telles que la conduite de projet côté fournisseur, le support à l'équipe projet, la formation et le transfert de compétences.

1.8.3 Coûts annuels de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les coûts annuels de fonctionnement prévisibles dès 2017 :

Coûts de fonctionnement hors amortissement et intérêts	Informatique		Métier	Total
	Logiciel	Prestations		
SIGB : licences, hébergement, maintenance corrective	313'400			313'400
Maintenance évolutive du logiciel		70'000		70'000
Coordination réseau et enrichissement des données (7 ETP)			790'000	790'000
Total des nouvelles charges du projet	313'400	70'000	790'000	1'173'400
Diminution de charges				1'256'000
Total net				-82'600

Figure 4 - Tableau des coûts de fonctionnement

Les montants figurant dans la colonne **Informatique – Logiciel** correspondent aux coûts annuels des licences d'utilisation du SIGB, aux coûts annuels d'hébergement de la solution et des données, ainsi qu'aux coûts annuels de maintenance corrective du SIGB et de support "helpdesk" pour les charges applicatives.

Les montants figurant dans la colonne **Informatique – Prestations** correspondent aux coûts annuels informatiques de maintenance évolutive du SIGB pour couvrir les futurs besoins spécifiques du réseau vaudois.

Les coûts mentionnés dans la colonne **Métier** correspondent aux ressources prévisibles à la constitution de la centrale du réseau vaudois de la BCU Lausanne, dont les missions consisteront à accompagner les utilisateurs et à enrichir les métadonnées.

Afin de capitaliser l'expérience et les compétences acquises au cours de la phase de développement et d'implémentation du nouveau système, il fait sens d'envisager la stabilisation de la structure de projet à partir de 2017. Cette mesure permettra à la BCU Lausanne de faire face à la croissance du nombre d'utilisateurs engendrée par le développement du réseau, de progressivement rapatrier dans le nouveau SIGB l'intégralité des données actuellement "hors Virtua" et d'accompagner la convergence des données bibliographiques vers le web sémantique.

Cette dotation estimée en l'état du projet à 7 ETP sera financée par la suppression de la contribution vaudoise à RERO. Cette contribution permet actuellement à RERO de financer le personnel nécessaire aux travaux de gestion et de coordination du réseau, responsabilités reprises par la centrale du réseau vaudois.

La conduite du projet permettra de préciser le nombre optimal des ETP nécessaires à la structuration de la centrale du réseau vaudois. La procédure budgétaire 2017 intégrera le financement de cette structure.

1.8.4 Solution logiciel retenue : adjudication et financement

En vertu de la législation en matière de marchés publics, la procédure d'adjudication a été réalisée par un comité d'évaluation constitué de membres de la BREV (Bibliothèques du réseau vaudois). La méthode utilisée permet de garantir l'objectivité, l'équité et la traçabilité de chaque note attribuée. Les critères et leur pondération définis par la procédure d'appel d'offres public sont décrits dans le tableau ci-dessous :

N°	Critère	Pondération
1	Prix total de l'offre	30%
2	Organisation pour l'exécution du marché	15%
3	Qualité technique de l'offre	30%
4	Organisation de base du soumissionnaire	15%
5	Références du soumissionnaire	10%

Figure 5 - Critères d'adjudication

La BCU Lausanne a reçu cinq offres dont deux ont été rejetées en raison du non-respect des conditions de forme et de participation. Sur les trois offres retenues, le comité d'évaluation a validé le choix de la **solution Alma** de la société **Ex Libris**.

Cette solution présente le rapport qualité / prix le plus avantageux. Elle a été jugée excellente sur les aspects techniques et sur l'adéquation avec le cahier des charges formulé.

Ex Libris est une grande société, leader dans le domaine des logiciels de gestion de bibliothèques, en particulier lorsqu'il s'agit de grands réseaux hétérogènes comme le réseau vaudois. Les fonctionnalités concernant la gestion des processus bibliothéconomiques, l'intégration totale des ressources numériques (primordiale pour l'UNIL, la HEP et les HES) et la mise en valeur du patrimoine vaudois imprimé et numérique ont été particulièrement convaincantes. La solution Alma permettra au réseau vaudois de se doter d'un outil de dernière génération dont bénéficieront immédiatement les usagers des bibliothèques vaudoises, les professionnels de la gestion de l'information ainsi que toute personne intéressée par la recherche de savoir. L'hébergement du SIGB de Ex Libris est organisé dans le Cloud, ce qui implique que plusieurs centaines de bibliothèques utilisent la même version du logiciel, garantissant ainsi de la part de Ex Libris une obligation de prestations de maintenance et une disponibilité sans faille de l'infrastructure.

L'évaluation a montré que le coût du produit Alma est largement compensé par la qualité de la gestion des processus et la taille des bases de données sous-jacentes. Dans les autres produits proposés, les manques devraient être compensés par la saisie, en local, de grandes quantités de données, et / ou de la négociation d'accords supplémentaires avec des fournisseurs de banques de données tiers, sans garantie d'obtenir en fin de compte la qualité du produit Alma.

L'évaluation des offres et l'audition des soumissionnaires a abouti à l'adjudication du marché pour une valeur de CHF 2'044'000 en date du 25 mars 2015, sous réserve de l'obtention du financement par le Grand Conseil.

Cette valeur comprend l'acquisition du SIGB, son intégration et sa maintenance sur une durée de 5 ans. En conséquence, le financement du projet comporte une composante **d'investissement** et une composante de **fonctionnement**.

	Adjudication du marché et financement	CHF
Budget Investissement		
	Prestations informatiques : logiciel et applications	402'000
	Prestation de services	75'000
<i>Sous-total</i>		477'000
Budget Fonctionnement		
	SIGB : licences, hébergement, maintenance corrective sur 5 ans.	1'567'000
<i>Sous-total</i>		1'567'000
Total		2'044'000

Figure 6 – Adjudication : détails et financement

Le montant de CHF 477'000 relatif à l'acquisition du SIGB et de son intégration impacte le budget d'investissement et est financé par le présent EMPD.

Le montant de CHF 1'567'000 relatif aux licences et à la maintenance correctrice du système impacte le budget de fonctionnement à compter de l'exercice 2017 (CHF 313'400 par an sur 5 ans).

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

La méthode HERMES, méthode de gestion de projet développée par la Confédération, est la méthode choisie pour la conduite des projets de ce programme.

À noter que la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud a attesté que le présent projet n'entre pas dans son champ de compétence, la BCU Lausanne disposant de ses propres ressources informatiques et collaborant avec l'Université de Lausanne sur la base d'une convention cadre de collaboration administrative.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation du programme RenouVaud. Les ETP nécessaires à la conduite du projet sont décrits au chapitre 1.8.2.

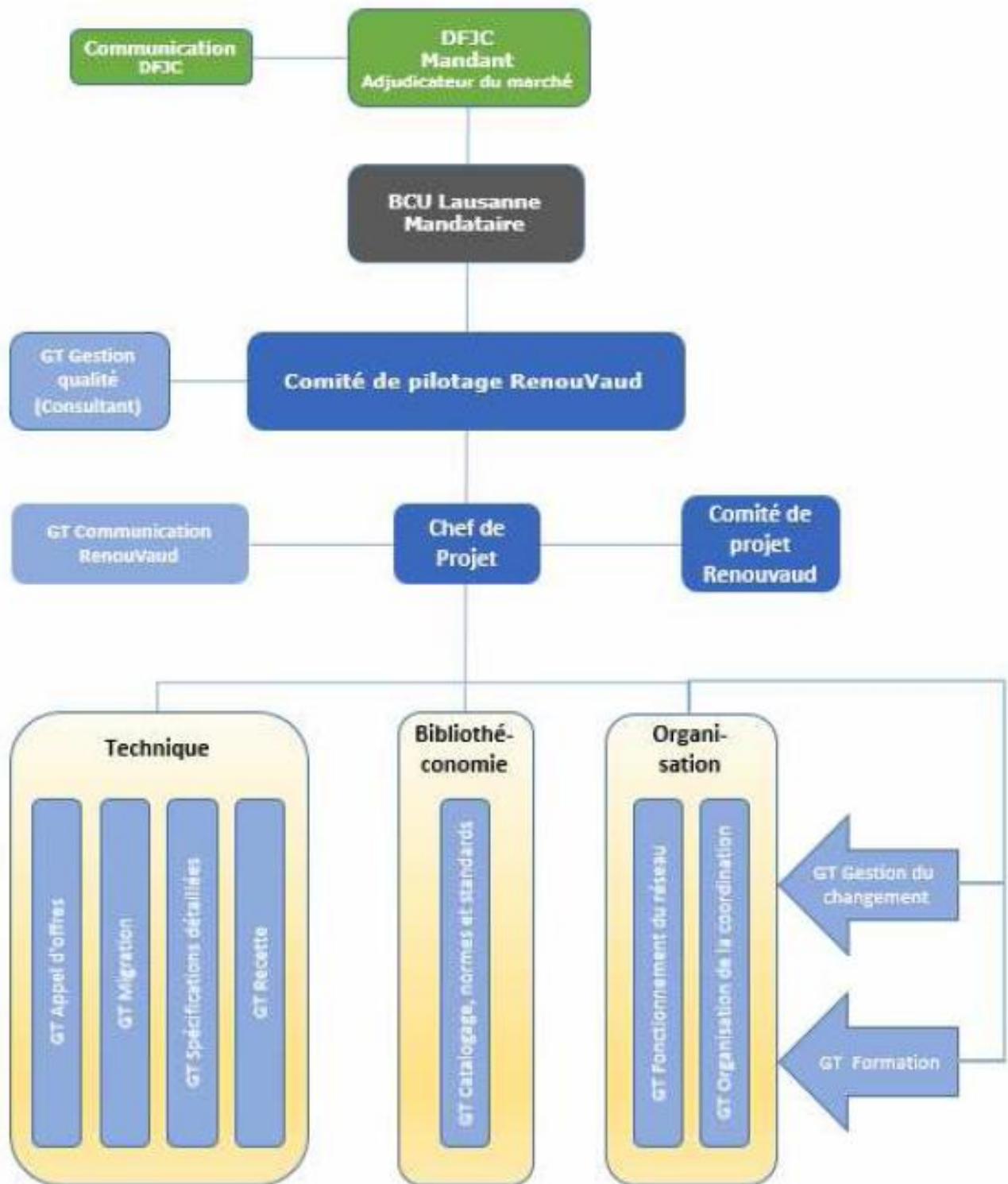


Figure 7 – Organisation du programme RenouVaud

Le pilotage et la conduite du programme RenouVaud reposent sur deux instances :

- un comité de pilotage programme, présidé par la directrice de la BCU Lausanne, qui se réunit tous les 2 mois ;
- un comité de projet présidé par le responsable du programme. Ce comité se réunit de façon hebdomadaire.

Les tâches des projets et les activités transversales du programme sont assurées par des groupes de travail ad hoc.

Les groupes de travail suivants sont créés :

- GT0 : Appel d'offres pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un SIGB ;
- GT1 : Migration des informations issues du SIGB actuel de RERO ;
- GT2 : Spécifications détaillées des exigences du futur SI ;
- GT3 : Recette qui inclut les tests de conformité du système informatique ;
- GT4 : Catalogage, normes et standards ;
- GT5 : Fonctionnement du réseau ;
- GT6 : Formation ;
- GT7 : Gestion de la qualité et des risques ;
- GT8 : Communication ;
- GT9 : Gestion du changement ;
- GT10 : Organisation de la coordination.

3 RÉPONSE À L'INTERPELLATION CÉLINE EHRWEIN NIHAN : "LES VAUDOIS ET LES VAUDOISES DOIVENT-ILS VRAIMENT FAIRE BIBLIOTHÈQUES À PART ?" (14_INT_253)

3.1 Rappel de l'interpellation

Le 24 mai dernier, nous avons pu découvrir par voie de presse (articles de La Liberté et de l'Impartial) que le canton de Vaud avait décidé, par l'intermédiaire de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, de quitter le Réseau romand des bibliothèques (RERO) auquel il participe depuis trente ans. Cette décision, qui deviendra effective au 1er janvier 2017, aurait apparemment été motivée :

- *par des "blocages internes", qui empêcheraient RERO de "prendre les orientations techniques nécessaires à son développement et [de] s'adapter aux nouvelles technologies" ;*
- *ainsi que par des désaccords sur le "projet de nouvelle gouvernance" visant à instaurer "une structure juridique" de type "concordat, seul garant d'une pérennisation du réseau grâce à un engagement des autorités politiques romandes".*

La décision répondrait par ailleurs aux demandes de plusieurs bibliothèques vaudoises estimant que RERO ne satisferait pas à tous leurs besoins.

Du point de vue de l'utilisateur, RERO est un formidable outil. Il permet aux étudiant-e-s — Hautes écoles spécialisées (HES) et Université de Lausanne (UNIL) — de disposer des ressources nécessaires à leurs études. Il offre aux professeur-e-s, aux assistant-e-s et aux doctorant-e-s un accès aux ouvrages et articles indispensables à leur enseignement et à leurs recherches. Enfin, il bénéficie également au grand public qui y trouve une quantité de documents que beaucoup nous envie.

Partant, nous nous permettons d'adresser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat peut-il nous en dire plus sur le conflit qui oppose le canton de Vaud aux autres cantons romands, et plus particulièrement sur les désaccords relatifs à la technique et à la gouvernance ?*
- *Quelles sont les bibliothèques qui ont exprimé le souhait de sortir du réseau ? Quels ont été exactement leurs arguments pour motiver leur position ?*
- *Y a-t-il des bibliothèques vaudoises qui ont exprimé un avis contraire ? Si oui, pourquoi ne souhaitent-elles pas quitter RERO ?*
- *Enfin, quelles seront les conséquences de la décision du canton de Vaud pour les utilisateurs et utilisatrices (grand public, étudiant-e-s, chercheurs/euses, etc.) du réseau ?*

Déposée le 29 avril 2014, l'interpellation a été développée et renvoyée au Conseil d'Etat lors de la

séance du Grand Conseil du 13 mai 2014.

3.2 Réponse du Conseil d'Etat

Le présent EMPD comprend les explications nécessaires qui permettent de répondre aux questions de l'interpellante. De manière plus spécifique, le Conseil d'Etat apporte aux quatre questions posées les éléments de réponse suivants :

- *"Le Conseil d'Etat peut-il nous en dire plus sur le conflit qui oppose le canton de Vaud aux autres cantons romands, et plus particulièrement sur les désaccords relatifs à la technique et à la gouvernance ?"*

Le chapitre 1.5 du présent EMPD, intitulé "Conséquences de l'évolution technologique", répond à cette interrogation et résume les difficultés et blocages rencontrés dans le cadre de RERO quant à une vision commune de développement des objectifs d'évolution du SIGB.

- *"Quelles sont les bibliothèques qui ont exprimé le souhait de sortir du réseau ? Quels ont été exactement leurs arguments pour motiver leur position ?"*

Les bibliothèques, quel que soit leur statut, n'adhèrent pas individuellement à RERO. L'ensemble des bibliothèques vaudoises constitue aujourd'hui déjà le réseau vaudois, dont la représentation à RERO est de la responsabilité du coordinateur cantonal – à savoir la BCU Lausanne – qui en assure la gestion. Dès lors, c'est exclusivement par l'intermédiaire de leur participation au réseau cantonal vaudois que les bibliothèques vaudoises se positionnent dans RERO.

- *"Y a-t-il des bibliothèques vaudoises qui ont exprimé un avis contraire ? Si oui, pourquoi ne souhaitent-elles pas quitter RERO ?"*

La réponse à la question précédente fait apparaître que les bibliothèques du réseau n'ont pas qualité pour s'exprimer isolément au sujet de l'affiliation à RERO. Il est nécessaire, cependant, de préciser que le coordinateur cantonal (BCU Lausanne) a toute latitude pour informer et répondre aux interrogations des différents responsables des bibliothèques du réseau quant aux enjeux futurs.

- *"Quelles seront les conséquences de la décision du canton de Vaud pour les utilisateurs et utilisatrices (grand public, étudiant-e-s, chercheurs/euses, etc.) du réseau ?"*

La décision de se doter d'un nouveau SIGB va permettre de rattraper le retard technologique très dommageable pris par les blocages de RERO en vue, notamment, d'offrir aux usagers l'intégration totale des ressources imprimées et numériques, l'accès – par l'interconnexion avec les autres réseaux bibliographiques (suisses et étrangers) – à un catalogue bien plus large que le catalogue actuel de RERO, ainsi qu'une amélioration significative de la convivialité et de l'efficacité des recherches documentaires.

4 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET

4.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce projet d'investissement de CHF 2'307'000 est référencé dans SAP sous le N° DDI 300323 BCU – RenouVaud et est inscrit au budget d'investissement 2016. Pour 2015, les besoins de financement seront intégrés lors de la révision des TCA de septembre.

Intitulé	Année 2015	Année 2016	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes			
a) Transformations immobilières: recettes de tiers			
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat			
b) Informatique : dépenses brutes	948'500	1'358'500	2'307'000
b) Informatique : recettes de tiers			-
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat	948'500	1'358'500	2'307'000
c) Investissement total : dépenses brutes	948'500	1'358'500	2'307'000
c) Investissement total : recettes de tiers			-
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	948'500	1'358'500	2'307'000

Figure 8 - Tableau des coûts d'investissement, répartis annuellement sur la durée prévue

4.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 5 ans à raison de CHF 461'400 par an à compter de 2017.

4.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de : $(2'307'000 \times 0.55 \times 5) / 100 = \text{CHF } 63'500.-$ à compter de 2016.

4.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Phase d'investissement : la conduite et mise en œuvre du projet sur la période financée par le crédit d'investissement implique l'engagement de 7 ETP sous contrat de durée déterminée (CDD) tel que défini au chapitre 1.8.2.

Intitulé	Année 2015	Année 2016	Total
Personnel supplémentaire (CDD)	6	7	7
en CHF	340'000	790'000	1'130'000

Figure 9 - Tableau des conséquences sur l'effectif du personnel

Phase de fonctionnement : la reprise de la gestion du réseau vaudois et le développement des potentialités du nouveau système nécessitent la transformation de la structure de projet en centrale de

gestion du réseau vaudois, ceci afin de capitaliser l'expérience et les compétences acquises. Cette nouvelle structure couvrira toutes les tâches relatives à la bonne marche du nouveau réseau vaudois, tant au niveau de la gestion administrative du réseau (gouvernance, finances, etc.) qu'au niveau de la coordination des bibliothèques (formation des bibliothécaires, assistance aux bibliothèques souhaitant rejoindre le réseau, développement d'outils informatiques).

La structure de la centrale de gestion du réseau sera affinée durant la phase de mise en œuvre du projet. Son financement sera couvert par la suppression de la contribution vaudoise à RERO dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

Intitulé	Année 2017	Année 2018 et suivantes
Personnel supplémentaire (CDI)	7	7
en CHF	790'000	790'000

Figure 10 - Tableau des conséquences sur l'effectif du personnel

4.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

Intitulé	Année 2017 et suivantes
SIGB : licences, hébergement, maintenance corrective	313'400
Maintenance évolutive du logiciel	70'000
Total	383'400

Figure 11 - Tableau des autres conséquences financières

Le financement sera couvert par la suppression de la contribution vaudoise à RERO dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

4.6 Conséquences sur les communes

Les bibliothèques municipales ou mixtes (scolaires et municipales) bénéficient des avantages d'un nouveau SIGB pour leurs bibliothèques sans hausse de coûts, les contributions versées pour la participation au réseau RERO ne devant pas augmenter dans le cadre du nouveau réseau.

4.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

La mise en œuvre de ce SI ne demande pas d'utilisation de serveurs en local, ni de matériel informatique particulier, permettant une meilleure réutilisation des infrastructures existantes.

4.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

L'implémentation du SIGB contribuera significativement à la réalisation des mesures suivantes :

Mesure N° 3.1 : Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles : par la mise à disposition d'un outil performant au bénéfice de l'enseignement et de la recherche (intégrant désormais la gestion des ressources numériques).

Mesure N° 4.1 : Réaliser les projets liés au rayonnement du canton : par la gestion optimale des bibliothèques des musées composant le Pôle Muséal.

Mesure N° 5.1 : Simplifier les relations entre l'administration et la population : par l'amélioration de l'accès aux prestations des bibliothèques, tant pour les domaines spécialisés que le grand public.

4.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant

4.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, alinéa 2 de la Constitution du Canton de Vaud (Cst-VD) et aux articles 6 et suivants de la loi sur les finances (LFin), lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites "liées", soustraites à cette obligation. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

L'examen de la dépense est établi en trois étapes : le principe de la dépense (la dépense résulte-on non d'une loi ou de l'exercice d'une tâche publique préexistante), le moment de la dépense (la tâche publique peut être effectuée ou non d'une autre manière) et la quotité de la dépense (la solution choisie se limite ou non au strict nécessaire au vu des contraintes juridiques ou techniques).

Principe de la dépense

La BCU Lausanne accomplit la mission générale de collecte et de mise à disposition d'ouvrages et autres publications sur support matériel ou informatique auprès des divers publics cibles que lui a confiée le législateur et qui est décrite actuellement aux articles 30 et 32 LPMI ainsi que dans le RBCU (cf. supra chapitre 1.3). Il résulte de ces dispositions la nécessité pour la BCU Lausanne de disposer d'outils, en particulier informatiques, appropriés à la conduite de ses missions, afin de répondre notamment à l'exigence du législateur de constituer "*un pôle d'excellence*" en la matière (article 32, alinéa 5 LPMI).

Dans ce cadre, il ressort de l'exposé des conséquences de l'évolution technologique (cf. supra chapitre 1.5) que les difficultés croissantes dans la gouvernance du réseau RERO ont engendré des blocages de projets de mise à niveau qui ont conduit à l'obsolescence du système informatique actuellement mis à disposition par RERO et limité au seul catalogage des imprimés. Cette situation entrave de façon excessive notamment la mission de coordination confiée à la BCU Lausanne et son objectif d'optimiser la visibilité de toutes les collections disponibles sur le territoire cantonal. En outre, l'analyse préalable et les travaux d'initiation du programme RenouVaud, en particulier l'étude d'une alternative, ont permis d'établir la nécessité de mettre en œuvre les projets proposés dans ce programme et, en particulier, de recourir à un nouveau logiciel (cf. supra chapitre 1.6), dont l'acquisition est proposée au terme de l'appel d'offre qui a révélé son adéquation (cf. supra chapitre 1.7).

La dépense envisagée peut être ainsi qualifiée de liée sur le principe.

Moment de la dépense

Les évolutions technologiques liées au World Wide Web et la production massive des ressources natives numériques (articles et livres produits en format numérique) nécessitent une adaptation de l'outil bibliothéconomique au niveau des attentes des utilisateurs (en particulier la communauté universitaire et les Hautes Ecoles) et aux besoins de gestion des professionnels des bibliothèques. L'obsolescence du SIGB Virtua couplée aux difficultés de gouvernance de la structure RERO ont pour conséquence que la BCU Lausanne n'est plus en mesure d'assurer des prestations de qualité en faveur de l'enseignement et de la recherche, impliquant d'urgence un remplacement du système. La dépense

envisagée peut être ainsi qualifiée de liée quant au moment où elle doit être effectuée.

Quotité de la dépense

Afin d'assurer le début de l'exploitation au 1er janvier 2017, seules les nouvelles fonctionnalités proposées en standard dans le futur SIGB ainsi que celles représentant une plus-value substantielle pour les usagers sont retenues. De plus, la méthode de conduite du projet et la procédure relative aux marchés publics permettent de s'assurer de la proportionnalité de la dépense. La dépense envisagée peut être ainsi qualifiée de liée pour ce qui est de sa quotité.

En conclusion, l'organisation du réseau vaudois projeté et la solution informatique proposée sont la transposition dans un nouveau contexte et avec de nouvelles technologies des prestations actuelles offertes par les bibliothèques du réseau vaudois sur la base des missions légales existantes, et pour un coût de fonctionnement inférieur à la situation préexistante. Ces dépenses sont ainsi liées au sens des articles 163, alinéa 2 Cst-VD et 6 et suivants LFin et sont soustraites à l'obligation de compensation qui en découle.

4.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant

4.12 Incidences informatiques

Les incidences informatiques sont le désengagement d'une plateforme obsolète par une migration technique et fonctionnelle des applications hébergées vers la plateforme cible. À noter que la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud a été consultée et a attesté que le présent projet n'entre pas dans son champ de compétence.

4.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant

4.14 Simplifications administratives

L'utilisation de la future solution informatique va permettre à terme l'optimisation de l'accès et de la mise à disposition des citoyens vaudois des ressources documentaires numériques. L'existence d'un réseau vaudois permet en effet d'envisager d'acquérir des licences d'accès à de telles ressources pour l'ensemble des citoyens vaudois, sous réserve toutefois des offres des éditeurs et des moyens disponibles pour souscrire à de telles offres.

4.15 Protection des données

Le système informatique répond à la politique de sécurité des systèmes de gestion d'information édictée par la DSI et respecte les 4 critères fondamentaux de sécurité de l'information : confidentialité, intégrité, disponibilité et traçabilité. Ces contraintes s'appliquent tant au fournisseur du SIGB qu'aux professionnels des bibliothèques.

4.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions et de leurs impacts, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

Intitulé	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	-	-	7	7	7
Charges personnel supplémentaire	-	-	790'000	790'000	1'580'000
Frais d'exploitation	-	-	383'400	383'400	766'800
Charge d'intérêt	-	63'500	63'500	63'500	190'500
Amortissement	-		461'400	461'400	922'800
Prise en charge du service de la dette	-				0
Autres charges supplémentaires	-				0
Total augmentation des charges	-	63'500	1'698'300	1'698'300	3'460'100
Diminution de charges	-		1'256'000	1'294'000	2'550'000
Revenus supplémentaires	-				0
Total net	-	63'500	442'300	404'300	910'100

Figure 12 - Tableau des conséquences sur le budget de fonctionnement

La diminution de charges correspond à la suppression de la contribution vaudoise à RERO dont la progression annuelle attendue est de l'ordre de 3%. La suppression de la contribution permet de compenser les charges de personnel (CHF 790'000) et les frais d'exploitation (CHF 383'400).

Ainsi, au terme de la période d'amortissement, soit dès l'année 2022, le coût du nouveau SIGB sera inférieur à la contribution annuelle vaudoise à RERO.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 2'307'000 destiné à financer la mise en œuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud)

du 24 juin 2015

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 2'307'000 est accordé au Conseil d'État pour financer la mise en œuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Art. 4

¹ Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 juin 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean